

Assurances Déductibles	EP	ELT	PLCI	Ass.Groupe	EIP
Pour qui ?	Tous	Tous	Indépendant en Sc ou pas Personne physique/morale	Indépendant en Sc ou pas Personne physique/morale	Indépendant en Sc ou pas Personne physique/morale
Preneur ?/Payeur	Individu	Individu avec rémunération	Indépendant	Société	Société
Assuré ?	Individu	Individu	Indépendant	Indépendant ou Salarié	Indépendant ou Salarié
Bénéficiaire en cas de vie ?	Individu	Individu	Indépendant	Indépendant ou Salarié	Indépendant ou Salarié
Bénéficiaire en cas de décès ?	2ème d° max (+ cohabitant légal)	2ème d° max (+ cohabitant légal)	Choix libre	Choix libre	Choix libre
Régime de taxation ? Av. Fiscaux ?	Pas de taxe de 1.1% Déductibilité jusqu'à 910€ max./an = réduction d'impôts au tx moyen amélioré (30-40% + add com.)	Déductibilité jusqu'à 135 €+6% * revenus avec un max de 2.200€/an = réduction d'impôts au taux moyen amélioré (30-40% + add com) avec un maximum de 832€	Diminution de cotisation sociale et de base imposable à concurrence de 100% des primes avec un max de 2962.88€ (avantage entre 50 et 70% de bénéfice fiscal sur les primes versées)	Déduction des primes en tant que charges professionnelles / diminution de la base imposable (ISOC) / moins taxé que du salaire + Quote part personnelle	Déduction des primes en tant que charges professionnelles / diminution de la base imposable (ISOC) / moins taxé que du salaire
Taxe entrée ?	0%	1,10%	0%	4,40%, social 0% + 8,86% (salarié)	4,4% sur versements (9,25% Acri)
Taxation à Terme ?	10% (à 60ans) + add com sur K Bonus non taxé  En cas de Rachat : 33,31% + add sur K	10% (à 60ans) + add com sur le capital Bonus non taxé  En cas de Rachat : 33,31% + add sur Capital	Retenue INAMI : 3,55% sur K et bonus + Imposition en rente fictive sur K (3,5% pendant 13 ans à 60 ans et 5% pdt 10 ans à 65 ans) sur 100% du K garanti	Retenue INAMI : 3,55% + 2 % (solidarité) sur K et bonus/ de 20 à 10% sur K entre 60 et 65 ans + add com	Retenue INAMI : 3,55% + 2 % (solidarité) sur K et bonus/de 20 à 10% sur K entre 60 et 65 ans + add com
Taxe en cas de décès ?	10% + add com sur K Bonus non taxé + droit de succession	10,09% + add com sur Capital Bonus non taxé+ droit de succession	Imposition en rente fictive Retenue INAMI si bénéficiaire = conjoint + droit de succession	16,5 % + add com Retenue INAMI (+2%) si bénéficiaire = conjoint Pas de droit de succession si bénéficiaire = conjoint ou enfant >21ans	
Rdt garanti ?	2,50 à 2,85%	2,50 à 2,85%	2,50 à 3,25%	3,25%+PB (3,75% ou 3,25% garanti par l'employeur)	2,50 à 3,25%
Bonus ?	de 1% à	de 1% à	de 1% à	de 1% à	de 1% à
Prime Min. ?	35€/mois	40€/versement	100€	500€	40€/versement
Prime Max ?	Max 910 € + primes garanties complémentaires	Max 2.200€ + primes garanties complémentaires	8,17% * revenus 3 ans indexés avec un max de 2962.88€ 9,40% pour PLCI sociale avec un max de 3408.94 € + règle des 80%	Règle des 80%	Règle des 80 % Si salarié limitations de la prime patronale 2230€/an + obligation d'avoir une Ass Groupe pour tout le personnel
Durée ?	10ans min/5 versements min/ terme = 65 ans	10ans min/terme 65 ans ou +	Termes =60 ou 65 ans ou +	Termes = 65 ans ou +	Terme = 60 ans
Couverture complémentaire ?	ACRI/ACRA+SRD/ Temporaire Décès constante	ACRI/ACRA+SRD/ Temporaire Décès constante	ACRI & ACRA	ACRI/ACRA	ACRI/ACRA
Garantie en matière Immobilière ?	Non	Possibilité/ SRD	Possibilité mise en gage et avance à but immobilier	Possibilité mise en gage et avance à but immobilier	Possibilité mise en gage et avance à but immobilier

### **Epargne Pension :**

- Capitalisation, capital décès, rente d'incapacité de travail, garantie accident,.....
- Montant maximum **déductibles 910€/an** (2011) indexation annuel
- Précompte libératoire à 65 ans de 10 % sur capital de base
- Pas de taxe de 1,10 % sur versements
- Récupération fiscale de max 30 % plus taxe communale

### **L'épargne à long terme :**

- Capitalisation, capital décès, rente d'incapacité de travail, garantie accident,.....
- Montant maximum **déductible de 2.200€/an** (2011) indexation annuel
- Récupération fiscale de max 30 % plus taxe communale
- Précompte libératoire de 10 % à 60 ans
- **Effet rétroactif possible jusqu'au 30/06 de l'année précédente**
- Pas de taxe de 1,10 % sur les versements

### **Pension libre complémentaire de l'indépendant :**

- Capitalisation, capital décès, rente d'incapacité de travail, garantie accident,.....
- Montant maximum déductible ...

**Ordinaire :** 2962.88 €/an 8,17 % du revenu de référence

**Sociale :** 3408.94 €/an 9,40 % du revenu de référence (10 % dans un fond sociale)

- Récupération des cotisations sociales (jusqu'à 22 %)
- Récupération fiscale au taux marginal d'imposition (jusqu'à 40 %)
- Pas de taxe de 1,10 % sur les versements
- Précompte à 65 ans sous forme de rente fictive pendant 10 ans
- Mise en gage et avance à but immobilier

### **Impôts des sociétés :**

#### **L'engagement individuels de pension (EIP) et L'assurance de Groupe**

Montant maximum déductible de - **Règle des 80 %**

- du dernier revenu mensuel brut régulier
- de la carrière professionnelle passée et future
- de l'état civil
- des contrats existants en **-PLCI**  
**-INAMI**  
**-EIP**  
**-GROUPE**

- déduction des versements dans l'exercice de l'année en cours
- précompte libératoire de 20 à 10% sur K entre 60 et 65 ans + add com -taxe de 4,40 % sur versements
- mise en gage et avance à but immobilier
- règlement de groupe (assurance de groupe)

### **La dirigeante d'entreprise (ADE)**

- couvre le dirigeant au profit de la société